

## COMPTE RENDU SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt Octobre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la Présidence de M. ÉDON Dominique, Maire,

**Etaient présents :** COUSINARD Lydie, ÉDON Dominique, GUÉHO Sigrid, GUILLARD Martine, LAMY Christophe, LEBORRE Michel, LEBORGNE Aurélie, LE CAIGNARD Christelle, SOUVRAY Jérôme.

**Absente :** CADILLON Marina.

**Excusés :** MORING Pierre, RIOUL Xavier.

**Secrétaire de séance :** LAMY Christophe, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption du compte-rendu du 21 septembre 2023

### PRESENTATION DU PROJET MULTISPORT ET TYROLIENNE

Marine CAVÉ de l'entreprise AGORESPACE est venue présenter le projet et le financement d'un terrain multisport et d'une tyrolienne. Le conseil municipal souhaite connaître le montant des subventions accordées afin de valider le projet (80% en prévision).

### PROJET MICRO-CRECHE

Monsieur le Maire expose que la structure de la micro-crèche du bassin de Tuffé pourrait être implantée sur un terrain de la commune, afin d'enrichir l'offre de service en matière d'accueil du jeune enfant et ainsi répondre aux besoins des familles de la commune et des communes avoisinantes. Une étude a été menée au sein de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise et les Communes de la Chapelle Saint Rémy et Tuffé seraient intéressées par le projet. Lors de sa séance du 21 septembre 2023, le conseil municipal s'était clairement positionné en faveur de la création d'un micro-crèche sur son territoire. La gestion et l'exploitation de cette future micro-crèche seraient gérés par une délégation de service public. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de l'implantation d'une future micro-crèche sur la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet. 8 voix pour et 1 abstention.

### ACHAT PARCELLE DE TERRAIN

Monsieur le Maire a pris contact avec le propriétaire de la parcelle section C numéro 439 d'une surface de 1779 m<sup>2</sup>, pour lui proposer de l'acquérir au prix de 20€ le m<sup>2</sup>. Il a accepté la proposition. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle section C numéro 439 d'une surface de 1779 m<sup>2</sup> au prix de 20€ le m<sup>2</sup>, pour la somme de 35 580€, appartenant à Monsieur COME Thierry et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat. 8 voix pour et 1 abstention.

### REPORT SUR 2024 - FONDS DE CONCOURS 2023

#### ACCESSIBILITÉ ET AMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lors de la séance plénière du 26 juin 2023, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a décidé d'allouer à la commune, un fonds de concours pour les travaux d'accessibilité d'un montant de 9 000€ et aménagement de l'accueil périscolaire, d'un montant de 12 500€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le report sur 2024 du fonds de concours 2023 pour l'opération "accessibilité et aménagement de l'accueil périscolaire", alloué pour un montant de 9 000€ et 12 500€, attribué par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, concernant les travaux d'accessibilité et aménagement de l'accueil périscolaire,

d'un coût prévisionnel de 210 000.00€ H.T et autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier, relatif à cette décision.

### **CHOIX D'UN MAITRE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente le contrat de mission de marché privé de l'entreprise LUNDI5 pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de l'accueil périscolaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de l'entreprise LUNDI5 d'un montant de 18 500€ H.T et mandate Monsieur le Maire à l'effet de signer les pièces du dossier et de mettre en œuvre cette décision. 7 voix pour et 2 voix contre.

### **REMBOURSEMENT ABONNEMENT ELECTRICITE 1 PLACE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire explique que l'ancien propriétaire de la maison située au 1 place de l'église, a continué à payer les abonnements jusqu'à la résiliation des compteurs d'eau et d'électricité en mai 2023. Il n'y a pas de consommations pour la commune, le bâtiment étant sans activité pour le moment. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser les abonnements de compteur EDF du 01/02/2022 au 24/05/2023, facturés à l'ancien propriétaire et autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 168.40€.

### **BONS DE NOËL POUR LES ANCIENS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année, il est proposé de distribuer un bon de Noël, aux personnes de la commune, âgées de plus de 70 ans. Pour faire face à la hausse des prix, il est proposé d'en augmenter le montant. Vu l'avis de commission "action sociale" en date du 15 septembre 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de distribuer des bons de Noël, aux personnes âgées de plus de 70 ans, qui seront établis comme suit : 1 bon de 12,50€ pour les personnes seules et 2 bons de 12,50€ pour les couples.

### **BONS DE NOËL POUR LES AGENTS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année, il est proposé de distribuer un bon de Noël, aux agents de la commune. Pour faire face à la hausse des prix, il est proposé d'en augmenter le montant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de distribuer un bon de Noël aux agents communaux, qui sera établi comme suit : 1 bon de 12,50€ pour les agents qui viendront au repas de fin d'année.

### **BONS DE BIENVENUE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les nouveaux habitants bénéficient d'un bon de bienvenue. Compte tenu de la hausse des prix, il est proposé d'en augmenter le montant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'offrir un bon de bienvenue aux nouveaux habitants, qui sera établi comme suit : 1 bon de bienvenue de 15,00€. 7 voix pour et 2 abstentions.

### **VENTE DES LOTS DANS LE LOTISSEMENT DE LA DELANDIERE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une personne se porte acquéreur de toutes les parcelles restant à vendre dans le lotissement de la Delandière. Le lot 1 a été vendu, le lot 6 est en cours d'achat. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la cession des lots 2-3-4-5-7-8-9-10-11-12-13 à Monsieur Marc HARDY, approuve le prix proposé à 37,50€ HT, soit 45€ TTC le m<sup>2</sup> pour les 11 lots vendus, autorise le Maire ou un adjoint à déposer les pièces du lotissement au rang

des minutes de Maître MULOT-VERGNE et autorise le Maire à signer tous les actes de vente des lots issus de ce lotissement. 7 voix pour et 2 abstentions.

### **REVISION DE LA COUVERTURE DE L'EGLISE**

Monsieur LEBORRE Michel présente 3 devis pour la révision de la couverture de l'église, ardoises et tuiles plates sur la nef, le transept et le coeur. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise GUERANGER d'un montant de 12 180.68€ HT.

### **CREANCE ADMISE EN NON-VALEUR CANTINE BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau des montants de provisions de 2020 et 2021, qui s'élèvent à 1,27€. Cette somme doit être admise en non-valeur. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de statuer sur l'admission en non-valeur de la provision proposée suivant la liste jointe par la trésorerie, dit que le montant s'élève à 1,27€, dit que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6541 du budget de l'exercice en cours de la commune.

### **DIVERS**

- Le conseil municipal donne un avis favorable au sujet du projet de mise à jour du plan d'épandage de la papeterie Le Bourray, située à Saint-Mars-La-Brière.
- La Batterie Fanfare des Amis propose de venir le 11 novembre 2023 à 9h00. Le conseil municipal décide de ne pas faire appel à la batterie et d'organiser la cérémonie du 11 novembre à 11h00.
- L'académie de Nantes organise des stages de réussite pendant les vacances scolaires. La commune met à disposition les locaux scolaires afin de recevoir les enfants qui pourraient en bénéficier.
- Editions Prost propose un livre « bien vivre ensemble » (règles de politesse et de civilité) pour les enfants de CE2, CM1 et CM2. Le conseil municipal décide de commander 50 brochures pour les élèves du primaire.
- Le conseil municipal n'est pas favorable à l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune. 1 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.
- Réunion publique de concertation à la mairie lundi 6 novembre 2023 de 15h à 20h pour les personnes qui sont intéressées par les énergies renouvelables.
- Le conseil municipal est favorable à l'unanimité, à l'élargissement de la conférence régionale de gouvernance.
- Réunions : USCR le 23 octobre 2023 à 18h à la mairie -Comice agricole le 28 octobre 2023 à 10h à St Hilaire Le Lierru – Commission agents le 7 novembre 2023 à 18h à la mairie.
- Lecture du courrier de l'Office de l'Est Manceau pour la rétrocession de la pompe de relevage et de l'éclairage public du lotissement des Jonquilles à la commune. Le conseil municipal ne souhaite pas récupérer la parcelle section A numéro 1427. 9 voix contre.
- Le nouveau conseil municipal jeunes a été installé le 18 octobre 2023.
- Mission locale : permanence à la mairie de Tuffé Val de la Chéronne destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, pour un accompagnement vers l'emploi, la formation et des solutions pour la vie quotidienne.
- Reprise des permanences des déchets verts en novembre 2023.
- Les décorations de Noël seront installées le 8 décembre 2023 et retirées le 12 janvier 2024.
- Vœux du Maire le 7 janvier 2024 à 11h00.
- Kermesse de l'école le 22 juin 2024.

Prochain conseil municipal le vendredi 24 novembre 2023

Fin de séance à 21h45